



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/emploi-a-domicile-une-convention-signee-avec-la-fepem>

Emploi à domicile : une convention signée entre la FEPEM et la ville

- Actus - Année 2019 - Décembre -



Publication date: lundi 2 décembre 2019

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

La ville de Port Saint Louis du Rhône et la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs) ont signé ce lundi 2 décembre 2019 une convention de partenariat. À compter du 1er janvier 2020, un point relais particulier emploi sera créé au sein de la Maison de services au public de la commune.

Ce point relais se présente comme un espace de proximité où les Port Saint Louisiens pourront retrouver des informations et de la documentation sur l'emploi à domicile entre particuliers. Si besoin, les habitants pourront être orientés par les agents de la MSAP.

« L'emploi à domicile mérite d'être abordé de manière constructive, cela va permettre de s'organiser et valoriser l'économie sociale et solidaire. À Port Saint Louis du Rhône et ailleurs, nous voulons structurer ces emplois de demain et simplifier les démarches », a déclaré le Maire, Martial Alvarez.

Signée pour une durée de 3 ans, la convention permettra également de lutter contre le travail dissimulé. Ce partenariat entre la municipalité et la fédération permet de travailler sur la mise en place de deux outils : le CESU+ et PAJEMPLOI+, qui faciliteront la déclaration des salaires des employés à domicile.

La professionnalisation du secteur de l'emploi à domicile est avantageuse pour l'employeur qui peut obtenir une déduction fiscale. Elle est également avantageuse pour la personne employée en termes de protection sociale, de retraite et de prévoyance, a rappelé Nadine Pradier, présidente de la délégation FEPEM PACA Corse, venue signer la convention en mairie.

La formation de deux agents municipaux de la MSAP est prévue le 9 décembre prochain avec la FEPEM, afin qu'ils puissent apporter tous les renseignements et conseils auprès du grand public. Le point relais particulier emploi de Port Saint Louis du Rhône est le 3e à s'ouvrir à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône, après ceux de La Ciotat et de Châteaurenard.